

CONTINUONS D'AVANCER!

Pou gadé pli lwen

AVEC **Ary CHALUS**

Le Contrat de Gouvernance Concertée

**pour une région et un département
en capacité de répondre ensemble
aux besoins des guadeloupéens**

GUADELOUPE UNIE



SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

**« Le Sens du Pays :
Penser Guadeloupe,
Agir Guadeloupe »**

Préambule

Nous soussignés, candidats aux élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, affirmons par notre signature notre volonté de fonder un Contrat de Gouvernance Concertée au service de l'efficacité de nos politiques publiques et du développement de la GUADELOUPE.

Le sens du pays exige une concertation et une cohérence entre l'action régionale et l'action départementale.

Nous voulons tirer enseignement du fait qu'à **chaque fois que l'intelligence territoriale est mise au service des politiques publiques, ces dernières sont plus efficaces**, comme en attestent la création du syndicat Routes de Guadeloupe, du Symeg, du Sinnoval ou encore l'élargissement du Syndicat Mixte des Transports.

Nous réaffirmons notre volonté de **mieux prendre en charge le quotidien des Guadeloupéens et d'assumer notre responsabilité devant l'Histoire** : en gérant avec pragmatisme notre Présent, nous continuerons d'Avancer efficacement pour l'Avenir du Pays.

Il n'y a qu'une seule GUADELOUPE ! Elle doit aujourd'hui, par la volonté et la responsabilité politiques, par les partenariats, la concertation et la participation citoyenne dépasser les divisions, les hésitations et les luttes fratricides qui nuisent aux biens communs.

Ces biens communs appartiennent à toutes les guadeloupéennes et à toutes les guadeloupéens, qu'il s'agisse de l'eau, de l'énergie, de la nature, du patrimoine matériel et immatériel, des valeurs partagées, de notre identité plurielle et de la force de notre jeunesse.

Dès lors, sur toutes les grandes questions qui structurent le développement de la Guadeloupe, **la représentation guadeloupéenne doit assumer son unité et exprimer la cohérence que le peuple attend.**

C'est pourquoi **il nous faut œuvrer à la « décolonisation des esprits »** en proposant la révision du rapport de collaboration fonctionnelle avec les services de l'Etat, pour passer d'une « relation tutélaire » à une « relation partenariale ».

C'est pourquoi il nous faut penser **une méthodologie de pilotage en commun des politiques publiques régionales et départementales.**

C'est en ce sens qu'il faut Penser Guadeloupe et Agir Guadeloupe, pour garder le cap d'un aménagement profond de l'organisation de nos institutions, tout en gérant tout d'abord l'urgence d'un fonctionnement plus cohérent et efficace des actions départementale et régionale.

I - Le Cap : la domiciliation renforcée du pouvoir local

Nous entendons procéder par distinction entre ce qui relève d'**une amélioration, à moyen terme, de la répartition des compétences** et de l'enjeu constitutionnel que cela induit le cas échéant, et **ce qu'il est nécessaire et possible d'améliorer sans délai** dans le fonctionnement des collectivités locales.

Nous comptons ainsi, à moyen terme, tirer profit des opportunités d'une **refonte de tous les champs de l'organisation institutionnelle actuelle**.

C'est toute la portée des travaux initiés par le congrès des élus départementaux et régionaux de ces dernières années. Il convient de les poursuivre, et de les parachever en **totale concertation avec les citoyens guadeloupéens**, avant d'envisager une évolution du cadre régissant nos institutions.

Des politiques publiques telles que le transport terrestre et maritime, les routes, les établissements scolaires, la culture, le sport, et le tourisme, ont d'ores et déjà été identifiées comme susceptibles de faire l'objet, si nécessaire après expérimentation, d'une différenciation des normes législatives et réglementaires qui leurs sont applicables.

Le champ de la coopération régionale, pour optimiser les relations bilatérales et les potentialités économiques avec nos partenaires de la caraïbe ; ou celui de la santé, pour faire émerger une vraie capacité de l'échelon local à contribuer à la gestion de crises sanitaires telles que la Covid-19 ou la Chlordécone, constituent également des leviers prioritaires d'une efficacité publique renforcée.

Notre réflexion pourra donc utilement porter sur **un ré-aménagement de l'organisation institutionnelle, une nouvelle répartition des compétences, voire un véritable pouvoir normatif local dans certains domaines de compétence**.

L'expérimentation, à moyen terme, de **blocs de compétences plus homogènes** pour aller plus loin permettrait par exemple de mieux identifier des pilotes (chefs de file des politiques publiques) et donc mieux identifier les responsabilités locales.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons réviser l'exercice local des compétences pour **éviter l'éclatement et la disparité dans l'action publique**.

Ce nécessaire débat sur l'évolution de nos institutions doit, à notre sens, être prioritairement adossé à **une stratégie de développement économique, social et humain à long terme**.

L'objectif cardinal: disposer des leviers réglementaires, fiscaux, juridiques pour répondre avec réalisme aux enjeux de performance qui conditionnent **la satisfaction des besoins immédiats de notre population et de notre territoire-archipel**.

C'est pourquoi nous entendons poursuivre cette réflexion sur notre organisation institutionnelle, tout en agissant sans délai pour **améliorer la conduite des politiques publiques stratégiques**.

II - L'Urgence : la gouvernance concertée des collectivités locales

L'eau et l'assainissement, les transports, la gestion des déchets, la préservation de notre biodiversité, l'éducation, l'efficacité économique, le logement, figurent aux rangs des **toutes premières priorités de l'action publique en Guadeloupe.**

La pêche et les métiers de la mer, le tourisme, la préservation et la valorisation du littoral, l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, l'énergie, les industries culturelles et créatives, l'économie du sport, l'aménagement du territoire, constituent par ailleurs **des domaines d'efficacité à conforter.**

Le présent Contrat de Gouvernance Concertée met donc en perspective une méthodologie permettant **une amélioration concrète, et très significative, de la conduite des politiques publiques en associant élus, administrations et citoyens** suivant trois piliers :

Axe 1

Sanctuariser un espace de concertation institutionnelle = la CTAP

La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), instituée par la loi NOTRé de 2015, nous paraît constituer l'instance idoine d'une concertation permanente entre les institutions qui en sont membres : la Région, le Département, les EPCI, les Communes, le CCEE et le CESR.

Nous projetons ainsi la tenue d'une CTAP de début de mandat qui serait notamment chargée de programmer, parmi celles citées plus haut, **les 10 politiques publiques devant faire l'objet d'une action prioritaire** en termes d'optimisation de l'exercice des compétences locales.

Chacune de ces politiques publiques fera l'objet d'une **commission thématique mensuelle de la CTAP** permettant aux élus de travailler de concert sur deux orientations : les modalités d'amélioration immédiate du fonctionnement actuel, d'une part, et l'anticipation d'une nouvelle répartition des compétences d'autre part.

Au bout de 6 mois, la CTAP effectuera un **bilan d'étape des travaux** des commissions avant d'en envisager la mise en œuvre administrative après **concertation avec la société civile.**

Axe 2

Planifier l'action territoriale concertée = la Conférence Permanente des Cadres Territoriaux

La mise en œuvre des orientations fixées par les élus, après concertation dans le cadre de la CTAP, requiert une capacité à **faire véritablement en sorte que les administrations concernées travaillent ensemble.**

Cela induit la nécessité de **faire converger les organisations administratives, dans une logique de réhabilitation de l'encadrement territorial**, et la mise à disposition de fonctionnaires dont l'activité sera spécialement dédiée à la mise en œuvre concertée des politiques publiques identifiées.

Cette démarche, placée sous l'égide d'une **Conférence Permanente des Cadres Territoriaux**, s'accompagnera d'un **indispensable choc de simplification des procédures administratives pour que le fonctionnement des administrations s'adapte réellement aux attentes des administrés et aux besoins du territoire**, a fortiori dans le contexte de crise économique et sociale que nous traversons.

Les enjeux de **design de service public**, d'élaboration d'une **charte managériale**, de mobilisation de **l'expérience usager** dans la conduite des politiques publiques et de recours systématique aux **outils d'évaluation** seront également au cœur de cette action concertée des administrations locales.

Axe 3

Transformer l'électeur en citoyen = la création de Conseils Participatifs

L'objectif est naturellement **d'associer la société civile** en institutionnalisant **la démocratie de construction continue**, en passant d'une dimension strictement représentative à une dimension davantage participative, **tout au long du mandat des deux assemblées.**

Il s'agit donc d'insuffler une logique de **démocratie directe** sur certains sujets aux côtés du CCEE et du CESR, au travers de la systématisation du recours aux forums citoyens, aux outils numériques contributifs, aux forums territorialisés, et à la **consultation tout au long du mandat.**

Le Contrat de Gouvernance Concertée

L'institution de **Conseils Participatifs** consultés par la CTAP sur l'organisation et la conduite de chacune des politiques publiques choisies, permettra d'ouvrir une séquence démocratique décisive, avec un début et une fin.

Chaque conseil participatif comporterait **4 collèges** : un collège **d'habitants**, un collège **d'élus majoritaires et minoritaires**, un collège d'**experts** internes et externes aux collectivités et un collège représentant les organisations (**entreprises, associations, syndicats...**).

La composition plurielle de ces conseils participatifs garantirait la capacité de **co-construire des compromis dynamiques**.

En définitive, le présent Contrat de Gouvernance Concertée entend **privilégier l'intelligence territoriale et l'efficacité conjointe des collectivités locales**.

La feuille de route, la comitologie, et les outils d'évaluation qui y seront adossés ont vocation à assoir une nouvelle dynamique de fonctionnement fondée sur la **concertation permanente, le co-pilotage quotidien** (par une meilleure distribution des tâches et missions entre les institutions concernées) et la **co-évaluation régulière** des politiques publiques (pour mieux mesurer le niveau de coordination et l'efficacité des politiques publiques).

Ce contrat de gouvernance concertée, ratifié par les assemblées concernées, s'inscrit donc résolument dans le **renouveau du débat politique**. Il propose **une refonte de la responsabilité politique avec une meilleure répartition et un meilleur exercice des compétences locales**.

Il s'appuie sur l'idée d'**une nouvelle relation à l'Etat**, plus novatrice, plus partenariale. Il sera fondé sur un exercice vertueux de la participation et de la concertation en accordant une place essentielle aux Guadeloupéens dans le pilotage des politiques publiques.

Il met tout simplement en perspective notre aptitude collective à accéder à **l'exercice efficient des libertés locales par nous-mêmes, pour nous-mêmes**.

Il s'agit tout simplement d'assumer notre responsabilité devant l'Histoire, en rendant l'action publique plus cohérente, plus efficace et plus lisible, pour redonner aux Guadeloupéens confiance dans l'Avenir.

***C'est tout le sens de notre credo :
Penser Guadeloupe et Agir Guadeloupe.***